

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
18 février 2015**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 11 février 2015 s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie d'Outarville, le Mercredi 18 février 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Étaient présents : Mr Michel CHAMBRIN, Mr Sylvain NAUDET, Mr André VILLARD, Mme Roselyne LACOMBE, Mme Chantal IMBAULT, Mr Yves GAÏTANAROS, Mr Michel TEIXEIRA, Mr Auguste DA SILVA, Mme Christiane BERTHEAU, Mr Daniel CHAIN, Mr Philippe FOUCHER.

Excusés : Mme Gwendoline DAVID, Mme Audrey RUGA, Mme Isabel MARQUES (Pouvoir à Mr Sylvain NAUDET), Mr Pierre COISNON

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de votants :	12

Monsieur Sylvain NAUDET a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18 février 2015 n'est pas adopté à l'unanimité, une abstention.

Mr Daniel CHAIN aurait souhaité qu'il soit joint à la convocation, les devis et non un comparatif de tarif.

Mr le Maire explique qu'il s'agit d'une solution plus pratique lorsque que certains devis sont trop volumineux.

Les membres du Conseil, ont examiné les points suivants :

I - DELIBERATIONS :

1) Centre de Gestion - Contrat d'assurance statutaire :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 12 voix pour et 1 abstention, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire avec le Centre de Gestion du Loiret

1) Valloire Habitat - Accord de principe :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 11 voix pour et 2 abstentions, décide de fournir un accord de principe avec l'Entreprise Sociale pour Valloire Habitat, sur la garantie à hauteur de 50 % du montant du prêt PAM de 259 700 € sur 20 ans soit 129 850 € pour la Commune d'Outarville

2) Adhésion CAUE 2015 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à l'unanimité, décide d'adhérer au CAUE du Loiret pour l'année 2015.

3) Véolia Propreté - Convention pour le balayage des caniveaux des Communes Associées d'Outarville :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide d'approuver la convention avec la Société SOCCOIM SAS pour le balayage des caniveaux pour 4 passages par an pour un montant de 3 108,10 €HT et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

4) Prestations LAMBERT - Augmentation tarifaire :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, décide d'ajourner cette délibération pour révision de tarifs.

5) Adhésion à l'U.D.M.R 2015 :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, décide d'ajourner cette délibération en attendant de plus amples renseignements sur les domaines de compétence de cette association.

6) Fondation du Patrimoine - Relance de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'Eglise d'Allainville en Beauce :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à relancer une souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'Eglise d'Allainville en Beauce et de réaffecter les fonds déjà reçus à la rénovation du Clocher d'Allainville en Beauce.

7) Dépenses imputées en investissement :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr le Maire, à l'unanimité, décide d'autoriser l'ordonnateur à imputer en section d'investissement pour l'année 2015, les appliques d'éclairage public.

II - DEVIS :

Entretien des chaudières :

Après étude des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir la Société ALFROY, pour un montant de 1 910,50 € HT pour l'entretien des chaudières sous réserve que la proposition tarifaire inclue le ramonage des conduits.

Mise en conformité de la Salle Polyvalente :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à ce jour, un seul devis a été présenté. D'autres devis devraient arriver ultérieurement. Le Conseil Municipal décide d'ajourner l'étude de devis pour la mise en conformité de la Salle Polyvalente.

Au ce sujet, Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la réunion en Sous-Préfecture, un arrêté de fermeture a été pris.

La réouverture de la Salle Polyvalente aura lieu à l'issue des travaux et après autorisation de la Commission de sécurité. Cette commission obligatoire tous les 5 ans a établi un constat, relevant des blocs de secours défectueux, une alarme défectueuse ainsi qu'une trappe de désenfumage ne fonctionnant plus.

Concernant les trappes de désenfumage des devis d'entretien sont en attentes.

Toutefois, la Société SOCCOTEC a précisé que la réouverture pourra avoir lieu même si la cuisine de la Salle Polyvalente reste inutilisable pour l'instant.

Le rapport de la Société SOCCOTEC transmis aux électriciens permettra de remédier à tous ces soucis.

Mr Philippe FOUCHER informe le Conseil Municipal qu'il serait intéressant de profiter de l'intervention des électriciens pour remettre en place les néons.

Mr André VILLARD, a demandé qu'il soit installé dans le hall un détecteur de lumière, ce dernier n'étant pas équipé d'interrupteur.

Mr Daniel CHAIN demande où ont lieu les différentes réunions, dû à cette fermeture.

Mr le Maire précise que la Salle Lesecq est disponible.

Certaines associations utilisent la Salle d'Erceville.

Mme Christiane BERTHEAU s'interroge sur la date de réouverture et les délais d'intervention des travaux.

Mr Sylvain NAUDET propose de relancer les entreprises afin d'obtenir des devis dans les meilleurs délais.

Mr le Maire rappelle qu'à l'issue des travaux, la Commission de Sécurité doit passer et donner son aval pour la réouverture.

III - Affaires diverses :

1) Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 :

Mr le Maire confirme le maintien des 5 bureaux de vote. A ce sujet, les Maires Délégués sont invités à recenser des administrés inscrits sur les listes électorales afin de tenir ces bureaux et d'établir un tableau de permanence avec des tours de garde de 2h30. Ce qui représente 12 personnes par bureau. La finalisation des tableaux de permanence aura lieu lors de la réunion du 2 mars 2015 à 18h30 en Mairie.

2) Instruction des dossiers d'urbanisme :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à compter du 1 juillet 2015, pour les Communes faisant part de Communautés de Communes de plus de 10 000 habitants, la DDT n'instruira plus les dossiers d'urbanisme pour ces Communes.

Lors d'une réunion, il a été proposé à la commune d'Outarville de s'associer à d'autres communes afin de créer un service d'instruction des dossiers d'urbanisme. Ce service actuellement deviendrait payant à hauteur d'environ 3 000 € l'année.

Pour la commune d'Outarville, aucune obligation à cette date.

Mr Philippe FOUCHER demande si le coût annoncé inclut l'ensemble des dossiers traités ou s'il s'agit d'un coût à l'unité.

Mr le Maire précise que ce coût comprend l'ensemble des dossiers et a été calculé au prorata des instructions faites sur l'année 2014.

Mr Daniel CHAIN demande qui instruit nos dossiers actuellement.

Mr le Maire répond qu'il s'agit des services de la DDT.

3) Montant d'attributions de compensation :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que le montant d'attributions de compensation à verser à la CCPNL pour l'année 2015 sera de l'ordre de 120 000 € environ.

Il précise que nous percevons il y a deux ans, environ 197 000 € de la Communauté de Communes.

En revanche la contribution au SDIS serait d'environ 44 000 € au lieu de 60 000 €.

Mr André VILLARD précise que cette hausse est peut être due à la mise en place des TAP.

Mr le Maire précise qu'une réunion aura lieu le 26 mars prochain, pour avancer sur ce sujet.

4) Condamnation concernant le contentieux avec Mr et Mme BUISSON :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune ne fera pas appel et s'engage à verser aux époux BUISSON les sommes définies par le Tribunal Administratif.

Mr le Maire précise qu'il a contacté notre assurance pour une demande de prise en charge.

L'Entreprise YOU SAUVETRE va mandater GEOMEXPERT pour le bornage, les frais seront partagés entre la Commune et la Société YOU SAUVETRE.

IV - Tour de table :

Mr Sylvain NAUDET informe que des devis sont en attente pour la cuisine de la salle Polyvalente.

Mr Sylvain NAUDET soumet aux Membres du Conseil Municipal, l'intégration de publicité d'Entreprise dans le bulletin municipal mensuel et propose une tarification

Mr Philippe FOUCHER trouve l'idée intéressante.

Mr Yves GAÏTANAROS s'interroge sur la légalité de cette redevance.

Mr Sylvain NAUDET va s'entretenir avec l'AML pour répondre à cette question.

Mr le Maire informe que nous ne disposons pas de régie pour ce genre de redevances et propose que les publicités soient imprimées à même les bulletins et que les Entreprises prennent en charge le coût d'impression.

Mr Sylvain NAUDET en reparlera au prochain conseil.

Mr Sylvain NAUDET demande des informations concernant la location du terrain situé derrière le stade suite aux appels de candidatures lancés.

Mr le Maire explique que suite à une erreur de numérotage, la surface est moindre, et qu'il est préférable qu'il reste à la disposition de la Commune en cas d'utilité autre.

Mr Sylvain NAUDET fait part des nombreux autres terrains situés sur des zones urbanisables et déplore le fait la Commune pourrait bénéficier d'une redevance supplémentaire.

Mr le Maire propose d'en discuter à la prochaine Commission d'Urbanisme et Développement.

Mr André VILLARD informe le Conseil Municipal que les devis pour les travaux de la Salle Polyvalente sont moins élevés qu'il ne le pensait.

Mme Roselyne LACOMBE demande qu'une décision soit prise par le Conseil Municipal sur la continuité ou la fermeture du Marché hebdomadaire d'Outarville. En effet, seuls deux commerçants restent présents et Mme Roselyne LACOMBE trouve que les frais de personnels sont trop importants par rapport aux sommes perçues.

Il a été soulevé par les Conseillers Municipaux différentes difficultés ; les horaires inadaptés, problème de clientèle, produits peut être trop chers, mauvaises publicités.

Mr le Maire propose de prendre une décision ultérieurement sur la continuité ou la fermeture du Marché.

Mr Philippe FOUCHER s'interroge sur la validité de la Licence 4 achetée par la Commune.

Mr le Maire l'informe que celle-ci est toujours valable et devrait servir durant l'année sur une manifestation.

Mr Yves GAÏTANAROS tiendra une permanence en Mairie de St Pérary le 21 mars 2015 de 15h00 à 17h00.

Mr Yves GAÏTANAROS, informe qu'il a reçu un courrier de la Société SERELYS, lui indiquant que les défibrillateurs à la charge de la Communauté de Communes n'ont pas été entretenus depuis 2013 et que celui situé à Allainville en Beauce n'est toujours pas remplacé. La Société SERELYS a informé la Communauté de Communes et restait sans réponse de leur part.

Mr Yves GAÏTANAROS insiste sur le fait qu'en cas d'accident et de non intervention auprès d'une personne, pour manque de matériel, l'accidenté pourrait se retourner contre la Communauté de Communes.

Mr le Maire et Mme Roselyne LACOMBE informent que ce dossier a été retransmis à la Communauté de communes.

Mr Michel TEXEIRA, suite à un entretien avec l'Ordre des Médecins, en compagnie de Mr Sylvain NAUDET sur notre méthode de recherche, présente le compte rendu de cet entretien.

L'ordre des Médecins a précisé que la Commune n'était pas en danger vu la présence de médecins à 6 km, mais que la Commune bénéficiait un domaine médical important (Dentiste, Infirmières, Kinésithérapeute, Pharmacie, Orthophonistes), et qu'il était souhaitable d'installer un Médecin afin de conserver ces spécialistes.

L'ordre des Médecins a conseillé de publier sur les sites gratuits, consultables par les médecins et d'éviter les sites spécialisés trop chers.

Il propose de lancer les candidatures sur leur propre site qui propose des liens offrant une diffusion nationale.

Le projet de réhabilitation du local leur semble correct et pourrait peut-être même accueillir un second médecin. Concernant cette réhabilitation il conseille, afin d'appâter plus facilement un médecin, d'effectuer les travaux après une candidature définitive, ce qui permettrait au futur médecin d'apporter une touche personnelle, d'avoir une marge de manœuvre sur les plans.

En attendant la fin des travaux, le Cabinet d'Infirmières s'est proposé de mettre à disposition leur cabinet.

L'Ordre des Médecins a insisté sur les normes et la législation en termes d'accueil de public (accès handicapé).

Mr Michel TEXEIRA devait rencontrer, avec Mr Sylvain NAUDET, un médecin, mais ce dernier ayant été contacté par d'autres communes, le rendez-vous n'a pas eu lieu. En effet, ce médecin souhaite visiter les différentes communes le même jour. De plus, ce médecin s'inquiète d'un éventuel manque de patients sur la Commune.

Mr Michel TEXEIRA après lui avoir proposé de rencontrer Mr Emmanuel HERVIEUX, ancien médecin d'Outarville reste dans l'attente d'une confirmation de rendez-vous.

Mr Philippe FOUCHER après s'être rendu à la MJC pour voir l'avancée des travaux de couverture, a constaté que seuls 4 enfants étaient présents à 17h45 et se pose la question de l'intérêt d'avoir embauché un second animateur.

Mr le Maire vient de recevoir, le bilan de Mme Stéphanie BERSILLON responsable de la MJC. Il sera présenté lors d'un prochain conseil.

Mr Philippe FOUCHER revient sur les éventuelles redevances que la Commune pourrait percevoir, et demande pourquoi, lors du Salon INNOVAGRI, aucune redevance n'est reversée à la Commune.

La réponse de différents Conseillers Municipaux rappelle qu'il s'agit d'une manifestation privée sur un terrain privé, et qu'à cet effet, la Commune ne peut rien percevoir.

Mr Philippe FOUCHER après s'être rendu sur le site de la Commune, informe Mr Auguste DA SILVA que les informations sur les horaires d'ouverture de la Mairie comportent des erreurs.

Mr Auguste DA SILVA va y remédier.

Mme Chantal IMBAULT informe le Conseil Municipal qu'une pétition a été mise en place concernant le passage des convois exceptionnels de plus en plus nombreux, ce qui rend les administrés très inquiets.

Mr Philippe FOUCHER insiste sur l'état d'un mur et le début d'un éboulement à St Pérary et la dangerosité que cela présente.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un courrier a été adressé au propriétaire ainsi qu'au Tribunal Administratif pour nommer un expert afin de déterminer quel genre de péril il s'agit.

Fin de la séance 22h35

Fait à Outarville, le 19 février 2015

Le Maire
Michel CHAMBRIN

SEANCE du 18/02/2015	Présents	Votants	Excusés	Pouvoir à	Emargement
Michel CHAMBRIN	1	1			
Sylvain NAUDET	1	1			
Audrey RUGA	0	0			
André VILLARD	1	1			
Chantal IMBAULT	1	1			
Yves GAÏTANAROS	1	1			
Gwendoline DAVID	0	0			
Roselyne LACOMBE	1	1			
Auguste DA SILVA	1	1			
Isabel MARQUES	0	1		Mr NAUDET	
Michel TEIXEIRA	1	1			
Christiane BERTHEAU	1	1			
Daniel CHAIN	1	1			
Pierre COISNON	0	0			
Philippe FOUCHER	1	1			
TOTAUX	11	12			